

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ Séance du 15 juillet à 18h00,

A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Sylvie L'HEVEDER
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Arrivé après la 6 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
4	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Colette GILLET
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Arrivée après la 9 ^{ème} délibération
7	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Arrivée après la 6 ^{ème} délibération
8	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
10	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
11	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
12	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	Pouvoir de Pierre HOCHARD
13	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Arrivé après la 7 ^{ème} délibération Pouvoir de Florence DUNOYER Arrivée après la 9 ^{ème} délibération
14	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
15	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
16	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
17	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
18	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
19	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
20	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
21	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
22	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
23	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
24	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	Pouvoir de Didier FRANCOIS
25	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
26	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
27	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
28	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
29	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
30	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
31	VOGLANS	T	Martine BERNON	

18 communes présentes

Absents excusés :

Eudes BOUVIER
Robert CLERC
Marie-Pierre FRANÇOIS
Didier FRANÇOIS
Colette GILLET
André GIMENEZ
Pierre HOCHARD
Yves HUSSON
Sylvie L'HEVEDER
Aurore MARGAILLAN
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

MERY
GRESY-SUR-AIX
LE BOURGET DU LAC
GRESY-SUR-AIX
GRESY-SUR-AIX
AIX-LES-BAINS
LE BOURGET DU LAC
CHANAZ
SAINT PIERRE DE CURTILLE
AIX-LES-BAINS
VIONS



Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND
Laurent LAVASSIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Julie ECALARD
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Matilde HABOUZIT

Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des services
Directeur des services à la population
Directeur du pôle Eau
Responsable Communication et relations publiques
Responsable Juridique et des Assemblées
Responsable Pilotage de la Performance

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 10 juillet 2019, faisant suite au constat de l'absence de quorum lors du conseil communautaire du 9 juillet 2019, régulièrement convoqué le 2 juillet 2019.

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 9 juillet a été transmis le 10 juillet, ce dossier comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 26 projets de délibérations.

Conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut délibérer valablement sans condition de quorum, la première convocation ayant été régulièrement faite, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 9 juillet 2019 et le conseil ayant bien été convoqué à trois jours au moins d'intervalle.



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2019
Exécutoire le : 16 JUIL. 2019
Affichée le : 16 JUIL. 2019
Visée le : 16 JUIL. 2019

VALORISATION DES DECHETS

Visites, animations et spectacles pour les écoles : aide financière sur le transport

Monsieur le Président rappelle l'action pédagogique sur la réduction et la bonne gestion des déchets ménagers menée par le pôle prévention et sensibilisation du service valorisation des déchets de Grand Lac à destination du jeune public.

Dans ce cadre, des animations sont réalisées dans les écoles par les messagers du tri et des événements sont organisés (spectacles, visites de sites, ateliers pédagogiques...) auxquels les établissements scolaires sont invités à prendre part.

Afin qu'un grand nombre d'écoles puissent participer à ces divers événements, Monsieur le Président propose de rembourser, à hauteur de 50 %, les frais de transport à destination des lieux où se déroule l'animation, réglés soit par les établissements scolaires, soit par les sous des écoles.

Ce remboursement est intégré aux dépenses de communication du service valorisation des déchets.

Le montant prévisionnel des remboursements est de 800 € pour l'année 2019, service 261, imputation 628878.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 15 juillet 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 28
- Votants : 34
- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Valorisation des déchets - Visites et animations pour les écoles : aide financière sur le transport

Date de transmission de l'acte : 16/07/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 16/07/2019

Numéro de l'acte : d2943 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190715-d2943-DE

Date de décision : 15/07/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement